



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 19 février 2013

Communiqué de presse

Infractions d'un navire de pêche vénézuélien contrôlé au port de Fort de France

Ce lundi 18 février 2013 au matin a eu lieu un contrôle conjoint des services de la Direction de la Mer et du service alimentation de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) sur le navire de pêche vénézuélien l'*Aracelys Maria*, qui débarquait sa pêche au port de Fort de France.

Ce contrôle a révélé un débarquement des produits de la pêche en quantité supérieure à celles déclarées et autorisées par le Centre National de Surveillance des Pêche d'Étel.

Un procès verbal d'infraction a donc été dressé par l'Unité Littorale des Affaires Maritimes (ULAM) et 300 kg de captures (200 kg de mérus et 100 kg de dorades coryphènes) débarquées illicitement ont été saisies.

Par ailleurs des langoustes ne faisant pas la taille marchande ont été interdites de débarquement par l'unité de contrôle.

La Direction de la Mer et la DAAF mèneront de manière systématique, dans les semaines et mois prochains, des contrôles sur les navires de pêche battant un pavillon non communautaire et débarquant leurs pêches au port de Fort de France.

Les tailles minimales de captures ainsi que la conformité des quantités déclarées et débarquées seront systématiquement vérifiées lors de ces contrôles.

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42

audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr